

PACICC

Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

25 ANS À
PACICC PROTÉGER LES
CONSOMMATEURS
D'ASSURANCE



Pour la protection des consommateurs
en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation,
automobile ou commerciale

Rapport annuel
2013

Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2013

- Achèvement d'une étude et d'une analyse détaillées visant à déterminer quel est le maximum de dommages catastrophiques que la SIMA pourrait assumer sans compromettre la solvabilité d'assureurs qui sont autrement en bonne situation financière. Les résultats de ces travaux ont été communiqués aux organismes de réglementation des assureurs et à nos principales parties prenantes.
- Publication de *Natural disasters and catastrophes*, la septième étude de la collection La faillite chez les assureurs de la SIMA, et distribution aux membres et à d'autres parties prenantes.
- Lancement d'un forum des gestionnaires de risques des assureurs IARD canadiens avec l'appui de la SIMA sur le plan de la gestion et de l'administration. Ce forum servira principalement à l'échange d'information sur les pratiques exemplaires en gestion des risques. Les organismes de réglementation du secteur de l'assurance s'en serviront en outre comme outil de consultation.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Conseil d'administration de la SIMA	22
Message du président et directeur général	4	Personnel et coordonnées de la SIMA	23
Contexte opérationnel	6	Organismes de réglementation des assurances au Canada	24
Rapport sur la gestion du risque	10	Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA (version anglaise)	26
État financiers	12		



L'Industrie Canadienne Des Assurances IARD a fait preuve d'une grande résilience en 2013. En dépit de dommages assurés d'une ampleur sans précédent imputables à des phénomènes météorologiques, elle demeure en bonne situation financière. Sa capitalisation totale reste particulièrement solide. Du point de vue de la solvabilité, l'industrie repose sur de robustes assises. Le nombre d'assureurs que nous considérons comme vulnérables sur le plan financier a atteint un plancher depuis la création de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) il y a 25 ans.

Cela dit, trois risques connus se révéleront problématiques pour les assureurs au cours de l'année qui vient : l'objectif du gouvernement ontarien de réduire les primes d'assurance de 15 %; la probabilité que surviennent à nouveau d'importants dommages assurés à la suite de phénomènes météorologiques violents; et la probabilité d'une hausse des taux d'intérêt. Des préoccupations persistent en effet

En ce qui concerne les phénomènes météorologiques violents, il faudra prendre plusieurs mesures de front pour atténuer le risque qu'ils représentent : hausse des primes, meilleure gestion du cumul des risques par les assureurs et investissements dans la modernisation des infrastructures municipales vieillissantes.

quant à la *suffisance* des primes d'assurance automobile une fois réduites. Il est particulièrement important de s'attaquer vigoureusement à la fraude en assurance automobile, qui est passablement coûteuse. En ce qui concerne les phénomènes météorologiques violents, il faudra prendre plusieurs mesures de front pour atténuer le risque qu'ils représentent : hausse des primes, meilleure gestion du cumul des risques par les assureurs et investissements dans la modernisation des infrastructures municipales vieillissantes. Bien que la prévision de l'évolution des taux d'intérêt ne fasse pas partie des activités de la SIMA, une éventuelle hausse est à notre sens le scénario le plus probable, ce qui pourrait être une autre source de pression sur la santé financière des sociétés d'assurance.

Fidèle à sa mission, la SIMA fera avant tout porter ses efforts sur le renforcement de sa capacité à protéger les titulaires de police dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable. C'est dans cette optique que s'inscrivent les travaux que nous avons réalisés au cours de la dernière année pour quantifier le maximum de dommages que la SIMA pourrait assumer à la suite d'une catastrophe majeure – comme un séisme dans une grande ville canadienne – sans mettre en péril la solvabilité d'assureurs dont les finances sont autrement saines. Notre analyse a montré que la SIMA serait en mesure de répondre pleinement aux besoins des assurés si un séisme (ou un autre type de catastrophe) entraînait des dommages assurés de 30 milliards de dollars ou moins. Quoique très improbables, des dommages assurés supérieurs à ce montant excéderaient la capacité financière de l'industrie et pourraient dépasser la capacité de la SIMA à répondre pleinement aux besoins

des titulaires de police. Afin de favoriser une meilleure gestion de ces risques particulièrement lourds de conséquences, le Bureau d'assurance du Canada préconise la création d'un partenariat entre l'industrie et le gouvernement qui aurait pour mission d'instituer et de financer un mécanisme de soutien en cas de dommages majeurs à la suite d'un séisme.

toujours en 2013, la SIMA a travaillé à la création d'un forum à l'intention des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD. Un sondage réalisé par la SIMA auprès de ses membres a fait ressortir un vif intérêt pour la création d'un forum où les gestionnaires de risques pourraient échanger de l'information sur les pratiques exemplaires et sur les risques émergents. Les organismes de réglementation de l'industrie de l'assurance utiliseront en outre ce forum comme outil de consultation sur les questions liées à la gestion des risques. Cet aspect du forum a pris récemment

L'année qui vient sera en effet une étape cruciale pour la mise en œuvre de cette ligne directrice, et nous estimons que le forum peut jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

de l'importance en raison, par exemple, de la publication par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) de la ligne directrice *Évaluation interne des risques et de la solvabilité* (ORSA), qui s'applique aux assureurs fédéraux. L'année qui vient sera en effet une étape cruciale pour la mise en œuvre de cette ligne directrice, et nous estimons que le forum peut jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

Pour conclure, j'aimerais vous faire part de changements au sein du conseil d'administration de la SIMA. Nous assisterons à un roulement plus grand que normalement parmi nos administrateurs issus des sociétés d'assurance en 2014. Notre ancien président du conseil, M. Maurice Tulloch, a démissionné de son poste lorsqu'il a été promu à la direction des activités d'assurances de dommages d'Aviva au Royaume-Uni. Félicitations, Maurice. Je profite de l'occasion pour vous remercier de vos bons services et du leadership que vous avez exercé au sein de la SIMA. M^{me} Diane Brickner ainsi que MM. Marc Pontbriand et David Woolley quitteront à leur tour le conseil de la SIMA en avril 2014. Au nom des membres, je vous remercie tous les trois de votre dévouement pendant les années que vous avez passées au service de notre organisme. Dans le cas de M^{me} Brickner, ce départ met un terme à une présence de plus de 10 ans à la table du conseil, dont deux en qualité de présidente.

Alors que la SIMA termine sa 25^e année d'existence en tant que protectrice des titulaires de police en cas d'insolvabilité de leur assureur, c'est avec satisfaction que je puis affirmer que notre préparation demeure solide et bien adaptée à l'évolution des risques. 🇨🇦



Pour la période de 2014 à 2016, le plan stratégique de la SIMA insistera sur trois grandes priorités. En 2014, nos travaux porteront principalement sur les pratiques exemplaires de tarification, d'évaluation du passif des contrats d'assurance et d'établissement des provisions pour sinistres. En 2015, nous examinerons l'ensemble de la couverture et des indemnités que nous accordons, y compris la limite actuelle s'appliquant au remboursement des primes non acquises. En 2016, enfin, nous comparerons nos activités de protection des titulaires de police à celles d'autres grands fonds de garantie étrangers.

Bien que cela soit rare, il arrive que des sociétés d'assurance fassent faillite. La SIMA a pour mission de protéger les intérêts des consommateurs et de limiter les coûts découlant de l'insolvabilité des assureurs. Nous nous employons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police.

Promotion des pratiques actuarielles exemplaires

En 2014, la SIMA cherchera avant tout à recommander des mesures permettant de réduire le risque d'insolvabilité. Pour ce faire, elle travaillera au renforcement des pratiques actuarielles exemplaires des assureurs IARD canadiens, et en particulier au resserrement des exigences des organismes provinciaux de surveillance de la solvabilité.

Les travaux de la SIMA sur les faillites passées indiquent qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes sont les principales causes de faillite chez les assureurs IARD.

Les travaux de la SIMA sur les faillites passées indiquent qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes sont les principales causes de faillite chez les assureurs IARD. Environ 90 % de ceux qui ont fait faillite au Canada depuis 20 ans étaient assujettis à une réglementation provinciale. Le cadre réglementaire du BSIF comprend diverses exigences actuarielles, dont les suivantes : obligation pour les assureurs d'avoir un actuaire désigné; examen par le BSIF des rapports

de l'actuaire désigné; examen par des pairs des estimations de provisions actuarielles; et examen dynamique de la suffisance du capital. Or, plusieurs organismes provinciaux de surveillance de la solvabilité n'exigent pas que les sociétés d'assurance qu'ils réglementent se plient à toutes ces pratiques.

La SIMA pourrait recommander qu'ils les rendent obligatoires (s'ils ont les pouvoirs nécessaires pour le faire) ou qu'ils en fassent au moins activement la promotion à titre d'orientations. Nous travaillerons de concert avec l'Institut canadien des actuaires (ICA) en vue de déterminer quelles sont les pratiques exemplaires qu'il recommande aux assureurs IARD en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance, de tarification et d'établissement des provisions pour sinistres. Nous collaborerons en outre avec diverses parties prenantes en vue de déterminer la faisabilité d'avoir recours à un « état des sources de bénéfices » pour améliorer l'information sur l'incidence des estimations de provisions.

Réévaluation de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA

en 2015, nous nous pencherons sur l'ensemble de la couverture et des indemnités accordées, y compris sur la limite qui s'applique actuellement au remboursement des primes non acquises. Comme le dernier examen du genre remonte à 2006, une nouvelle réévaluation en 2015 est de mise.

À la lumière de nos travaux et de l'orientation que nous donnera le conseil d'administration, nous pourrions réévaluer s'il y a lieu de continuer ou non à couvrir les grandes entreprises assurées.

L'examen effectué en 2006 avait entraîné un changement de taille : le plafond en assurance des biens des particuliers avait alors été porté à 300 000 \$ par sinistre. Pour tous les autres types de réclamations, la limite avait été maintenue à 250 000 \$. Le nouveau processus de réévaluation inclura des consultations auprès des parties prenantes (consommateurs d'assurance, organismes de réglementation et liquidateurs, notamment). Nous travaillons en outre à comparer nos protections à celles offertes ailleurs par d'autres fonds de garantie. Les résultats de cette comparaison éclaireront la réévaluation de la couverture et des indemnités que nous comptons effectuer. À la lumière de nos travaux et de l'orientation que nous donnera le conseil d'administration, nous pourrions réévaluer s'il y a lieu de continuer ou non à couvrir les grandes entreprises assurées.

Étalonnage international de la protection accordée par la SIMA

en 2016, la SIMA comparera ses pratiques de protection des titulaires de police à celles d'autres fonds de garantie, principalement aux États-Unis et au sein de l'Union européenne. L'OCDE a récemment achevé une importante étude sur les pratiques de ces fonds (*Policyholder Protection Schemes*); la SIMA s'en servira pour ses propres travaux. Les questions suivantes pourraient être prises en considération : confiance du public à l'égard du système; niveaux de protection offerts; atténuation des risques subjectifs; recours aux pratiques fondées sur le risque; combinaison d'un financement préalable et d'un financement postérieur à l'ouverture des procédures d'insolvabilité; clarté de l'information fournie aux titulaires de police; et gouvernance.

Pour terminer, je remercie les membres du conseil d'administration de la Société pour leurs conseils judicieux au cours de la dernière année. Je veux également exprimer ma gratitude à mes collègues de la SIMA, qui effectuent avec constance un excellent travail. Maintenant dans sa troisième décennie d'existence, la SIMA garde fermement le cap sur les enjeux qui sont prioritaires pour ses membres et pour les consommateurs, et elle est en bonne position pour poursuivre sur la voie de la réussite. 🇨🇦

Depuis sa création en 1989, il y a 24 ans, la SIMA a dû prélever 12 fois des cotisations auprès de ses membres pour faire face à la faillite d'une société d'assurances IARD. Pour les assureurs membres, la probabilité de devoir verser une cotisation pour insolvabilité au cours d'une année donnée est donc forte. Une étude de la SIMA portant sur les 35 faillites les plus récentes de sociétés d'assurance au Canada a révélé qu'une tarification et des provisions inadéquates constituent la principale cause d'insolvabilité. La même chose est vraie sur tous les principaux marchés de l'assurance. Pour cette raison, la SIMA exerce une étroite surveillance de l'environnement des sociétés d'assurances IARD au Canada et à l'étranger.

	Canada	États-Unis	Union européenne	Asie*
Principale cause d'insolvabilité				
1.	Tarification ou provisions inadéquates	Tarification ou provisions inadéquates	Tarification ou provisions inadéquates	Tarification ou provisions inadéquates
2.	Faillite de la société mère	Fraude	Risque d'évaluation de l'actif	Risque d'évaluation de l'actif
3.	Croissance rapide	Changement majeur dans le cours des affaires	Défaillance des systèmes	Concentration
Nbre de sociétés devenues insolubles	35	871	140	159
Sources	SIMA (2008)	A.M. Best (2004)	FSA (2002)	Chen & Wong (2004)

* Les pays visés dans cette étude sont le Japon, Singapour, la Malaisie et Taïwan.

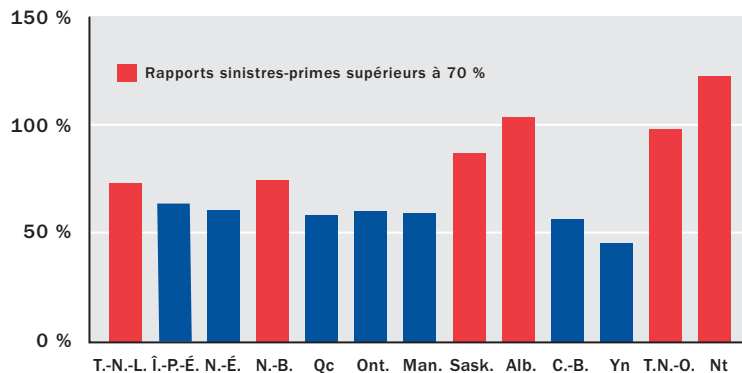
Problèmes émergents en assurance des biens

Traditionnellement, l'assurance des propriétaires occupants et l'assurance des entreprises sont des produits rentables au Canada, et les risques d'insolvabilité sur ces marchés sont faibles. L'assurance des biens est une source fiable de capitaux pour les assureurs.

Au Canada, en assurance des propriétaires, le coût des sinistres est actuellement supérieur à 70 % du montant des primes sur plusieurs marchés. Aux taux d'intérêt actuels, ces marchés ne seraient pas rentables pour les assureurs et éroderaient les capitaux. Il n'est pas rare qu'une province ou un territoire ait une mauvaise année. Toutefois, l'analyse de la SIMA révèle que cinq provinces et deux territoires ont connu cinq mauvaises années d'affilée, ce qui peut être un indice de problèmes plus profonds sur le marché.

Rapports sinistres-primés en assurance des biens des particuliers

Moyenne de 2008 à 2013



Source: SIMA, à partir de données du BSIF

Les disparités interprovinciales observées au chapitre des indemnités versées aux propriétaires occupants sont attribuables à un plus grand nombre de tempêtes dévastatrices dans les Prairies et dans les provinces de l'Atlantique. En Alberta, le rapport moyen des sinistres aux primes en assurance des propriétaires s'est établi à 106,9 % au cours des cinq dernières années. En Saskatchewan, il a été de 87,3 %. Au Nouveau-Brunswick, le rapport des sinistres aux primes des cinq dernières années s'est chiffré à 83 %.

Les résultats sont comparables sur le marché de l'assurance des biens des entreprises. En Alberta, le rapport des sinistres aux primes sur ce marché a été en moyenne de 92,2 % depuis cinq ans. En Nouvelle-Écosse, il s'est élevé à 78,1 %. À Terre-Neuve-et-Labrador, il s'est chiffré à 76 %. Ces rapports des sinistres aux primes durablement élevés érodent le capital de base des assureurs qui exercent leurs activités principalement sur ces marchés.

Les effets des catastrophes naturelles, qui sont sans cesse plus fréquentes et plus dévastatrices, jouent un grand rôle dans ces piètres résultats de souscription. En 2013, d'un océan à l'autre, les sinistres catastrophiques se sont chiffrés à plus de 3,2 milliards de dollars. Ce fut l'année la plus coûteuse de toute l'histoire de l'industrie canadienne de l'assurance. Ce fut en outre la cinquième année de suite où les dommages imputables aux phénomènes météorologiques dépassaient le cap du milliard de dollars. Les sinistres catastrophiques majeurs ne sont plus l'exception.

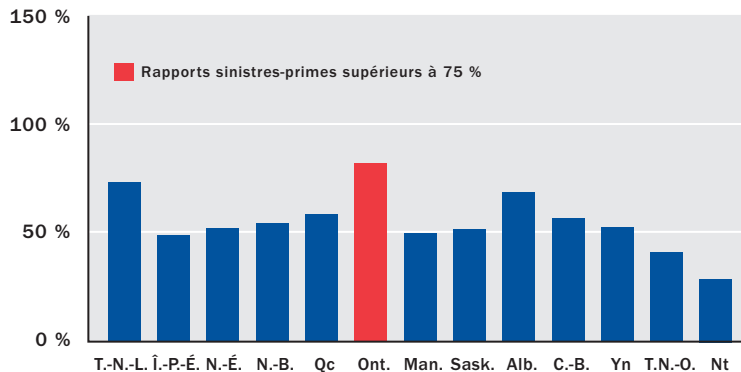
Pour la SIMA, il est clair que l'assurance des biens est en pleine mutation, car les sinistres liés aux intempéries (eau et vent) comptent pour une proportion croissante du coût total des dommages aux biens. Le problème n'est pas tant que des sinistres catastrophiques se produisent, mais que les assureurs ne prennent pas correctement la mesure des coûts associés aux risques de phénomènes météorologiques violents. La SIMA est d'avis que la plupart des assureurs ont les outils et l'expertise nécessaires pour demeurer solvables en dépit de la multiplication et de l'aggravation des catastrophes météorologiques. Ils doivent avoir recours à des stratégies de tarification et de réassurance pour gérer le risque et pour préserver leur capacité d'indemniser les sinistrés.

Incertitude persistante sur le marché ontarien de l'assurance automobile

L'assurance automobile en Ontario compte pour environ le quart du marché des assurances IARD au Canada. Or, des zones d'ombre juridique font planer de

Rapports sinistres-primés en assurance auto

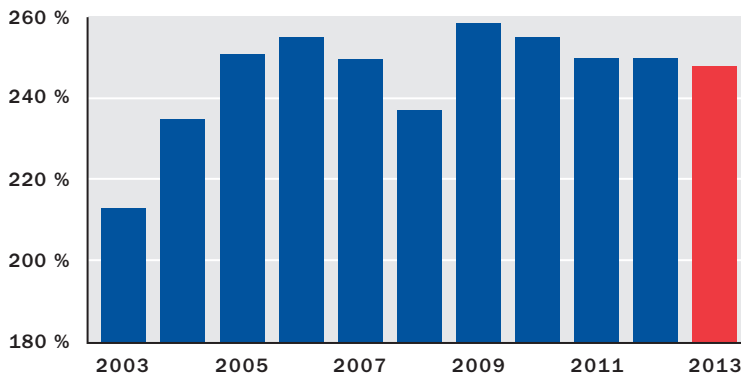
Moyenne de 2008 à 2013



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Moyenne des membres de la SIMA au test du capital minimal

Actif disponible divisé par actif requis par le test du capital minimal et le test de suffisance de l'actif des succursales du BSIF



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

l'incertitude sur la tarification et l'offre de ce produit.

en 2010, le gouvernement ontarien a adopté une réforme qui a radicalement modifié le produit d'assurance automobile. Bien que les modifications apportées aient eu des retombées positives et fait baisser le coût des sinistres, le gouvernement a imposé une réduction supplémentaire des primes de 15 % au cours des deux années suivantes, prévoyant toutefois en contrepartie peu de mesures de réduction des coûts.

Il est indéniable que les conducteurs ontariens paient des primes élevées

en assurance automobile. Selon le règlement qui prévoit un mécanisme rigoureux d'approbation préalable des tarifs, le gouvernement pourrait obliger les assureurs à abaisser leurs taux. Dans un tel climat d'incertitude, les assureurs ont du mal à établir la tarification et les provisions du produit d'assurance automobile dans cette province.

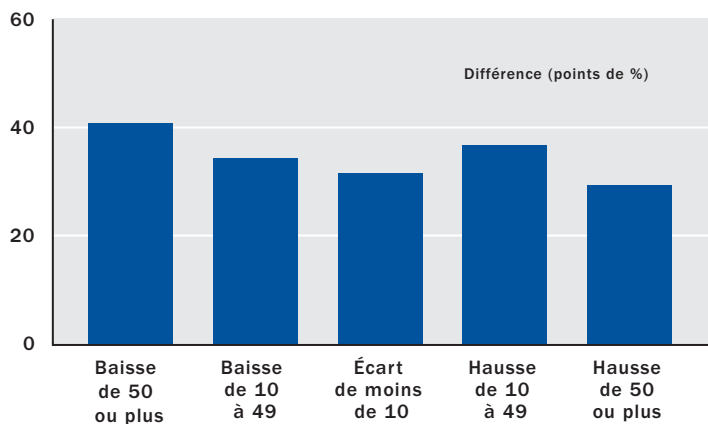
Ailleurs au Canada, l'assurance automobile semble avoir pris le relais de l'assurance des biens comme source de capitalisation de l'industrie.

Risques liés à la réglementation

Il y a maintenant une décennie que les organismes de réglementation n'ont pas mis d'assureur IARD en liquidation. Par conséquent, la nouvelle génération de

Changement au test du capital minimal

Nbre d'assureurs



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

professionnels des faillites et de la réglementation des assureurs n'a aucune expérience du processus unique qu'est la gestion de la liquidation d'une société d'assurances IARD. Heureusement, depuis la dernière insolvabilité, les assureurs IARD du Canada ont profité d'une période de rentabilité soutenue qui a permis à la plupart des membres de la SIMA de se constituer un solide capital

de base de plus de 44 milliards de dollars. Aux tests réglementaires de suffisance du capital, les assureurs ont obtenu en moyenne plus de 245 % au cours des trois premiers trimestres de 2013. La réglementation impose aux sociétés d'assurance un minimum de 150 % pour exercer leurs activités au Canada.

en dépit des solides résultats actuels, les ratios des assureurs pris individuellement sont passablement volatils. en 2012, 42 assureurs (un assureur membre de la SIMA sur cinq) ont déclaré un ratio de capital réglementaire de 50 points de pourcentage inférieur à celui de 2011. trente-quatre autres ont enregistré une baisse de l'ordre de 10 à 49 points de pourcentage.

Perspectives

Du point de vue de la solvabilité, la situation des assureurs IARD du Canada est robuste. Globalement, l'ensemble de l'industrie et la plupart des assureurs membres de la SIMA ont amélioré considérablement leurs assises financières depuis quelques années. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la solidité financière des assureurs – et que l'assurance des biens se fasse préoccupante – des indicateurs sectoriels montrent que les sociétés d'assurances IARD du Canada sont prêtes à relever les défis financiers que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

en 2013, la SIMA a entrepris un examen de son cadre de gestion des risques sous la direction du Comité d'audit et de gestion des risques de son conseil d'administration; elle a également bénéficié du concours d'un groupe consultatif formé de directeurs de la gestion des risques issus de l'industrie des assurances IARD. à la suite de cet examen, la SIMA a décidé de faire avant tout porter son rapport sur les cinq principaux risques auxquels elle est exposée. nous avons en outre résolu de traiter les risques d'atteinte à la réputation différemment. Plutôt que d'analyser ces risques séparément, nous déterminons maintenant quels sont ceux qui pourraient s'appliquer à d'autres risques à caractère financier, opérationnel ou réglementaire (voir le tableau de la page 11).

La SIMA a également travaillé à la création d'un forum à l'intention des directeurs de la gestion des risques des assureurs IARD du Canada. en plus de comporter des avantages pour l'industrie, ce forum permet à la SIMA de procéder périodiquement à un examen et à une validation de son propre cadre de gestion des risques.

Tendances et cinq principaux risques

La SIMA répartit ses risques en trois grandes catégories : risques financiers, risques réglementaires et risques opérationnels. à la fin de 2013, nous considérons les perspectives comme stables en ce qui a trait aux risques financiers et opérationnels. en ce qui concerne les risques liés à la réglementation, nous avons constaté une tendance modérée à la hausse. Les deux principaux facteurs qui influent sur l'augmentation des risques réglementaires sont l'obligation de réduire les tarifs d'assurance automobile en Ontario (sans qu'il y ait nécessairement de réduction des coûts en contrepartie) et le nouveau cadre du BSIF obligeant les sociétés d'assurance fédérales à effectuer une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) en 2014. Même si nous voyons une telle évaluation d'un bon œil, nous nous interrogeons sur la capacité des plus petits assureurs à se conformer efficacement à cette nouvelle exigence.

Le tableau suivant contient des commentaires sur les cinq principaux risques auxquels la SIMA est exposée, notamment une description d'éventuels problèmes d'ordre financier ou réputationnel et une évaluation de ces risques.

Vue d'ensemble du profil de risques de la SIMA

Description du risque	Éventuels problèmes financiers ou d'atteinte à la réputation	Évaluation du risque : Incidence / Probabilité
Les coûts liés à l'insolvabilité de sociétés membres pourraient dépasser les ressources financières disponibles de la SIMA.	Compte tenu d'une cotisation générale annuelle maximale de 730 millions de dollars en 2012 et de l'objectif de la SIMA de régler la plupart (95 %) des réclamations des titulaires de police en moins de deux ans, la SIMA pourrait faire face à un risque d'atteinte à la réputation si les réclamations résultant de la faillite d'un ou de plusieurs assureurs membres dépassaient 1,5 milliard de dollars en deux ans.	Très élevée / Très faible
Les sismologues considèrent qu'il est inévitable qu'un tremblement de terre majeur frappe un jour le Canada.	Nos travaux montrent que si un séisme entraînait des dommages assurés supérieurs à 15 milliards de dollars au Canada, certains assureurs seraient acculés à la faillite, ce qui obligerait la SIMA à intervenir. Des risques d'atteinte à la réputation pourraient se concrétiser si les dommages assurés atteignaient de 20 à 25 milliards de dollars. La SIMA estime toutefois que ces risques pourraient être gérés à l'intérieur des règles existantes.	Très élevée / Très faible
La réglementation des taux d'assurance pourrait contribuer aux problèmes de solvabilité des assureurs.	Une telle réglementation pose avant tout des risques financiers plutôt que des risques d'atteinte à la réputation. La tentative de l'Ontario d'abaisser les taux d'assurance automobile de 15 % d'ici 2015 (sans modification significative du produit) pourrait, par exemple, ébranler la solidité financière de certains assureurs membres.	Élevée / Élevée
Dans certaines provinces, le cadre de surveillance des assureurs pourrait ne pas respecter les normes de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).	Tout comme le risque lié à la réglementation des taux, les lacunes que comporte la surveillance de la solvabilité exercée par les provinces pourraient poser à la SIMA des risques financiers plutôt que des risques d'atteinte à la réputation. Nous sommes parvenus à sensibiliser davantage les organismes de réglementation fédéral et provinciaux à ce problème. Il subsiste néanmoins un risque important que la SIMA peut difficilement atténuer.	Élevée / Élevée
Au Canada, les pratiques de liquidation et de restructuration des sociétés d'assurance sont désuètes.	La réputation de la SIMA auprès de ses assureurs membres risque d'être entachée lorsque le règlement des insolvabilités nouvelles ou passées s'étire sur de nombreuses années. Bien qu'il soit difficile de prévoir à quel moment cela se produira, nous nous attendons à ce que le Conseil de stabilité financière et l'AICA exercent des pressions pour que nous collaborions à la modernisation du régime canadien de règlement des faillites de sociétés d'assurance.	Moyenne / Élevée

Risques émergents

Un certain nombre des risques auxquels la SIMA est exposée sont des risques dérivés, en ce sens qu'ils découlent des risques sous-jacents qui guettent ses sociétés membres. Il est donc important que nous restions au fait de la façon dont nos membres perçoivent les risques émergents. Les résultats de sondages et nos discussions informelles indiquent que les risques émergents considérés comme les plus préoccupants par les assureurs IARD sont notamment les technologies de l'information et le cybercrime; les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements; ainsi que les exigences réglementaires nouvelles et accrues. Le nouveau forum des directeurs de la gestion des risques des assureurs IARD canadiens a comme grand objectif de trouver des solutions à ces risques et à d'autres risques émergents.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télocopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 24 mars 2014
Toronto, Canada

États de la situation financière

31 décembre 2013 et 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs		
Trésorerie (note 7)	18 899 \$	18 553 \$
Placements (note 7)	49 328	47 725
Intérêts courus	292	326
Dividendes de liquidation à recevoir	–	39
Cotisations à recevoir	105	38
Autres débiteurs	32	31
Total des actifs	68 656 \$	66 712 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	198 \$	209 \$
Provisions (note 6)	598	933
Total des passifs	796	1 142
Capitaux propres		
Excédent de fonctionnement	1 634	1 520
Excédent de liquidations	16 447	16 011
Fonds d'indemnisation	49 779	48 039
Total des capitaux propres	67 860	65 570
Total des passifs et des capitaux propres	68 656 \$	66 712 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Fabian Richenberger, *président du conseil*



Bruce Thompson, *administrateur*

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 326 \$	1 251 \$
Produits financiers	21	20
Financement provenant des liquidations et autres	193	197
	1 540	1 468
Charges		
Salaires et charges sociales	702	714
Recherche et honoraires de consultants	194	278
Bureaux	138	132
Gestion des placements	78	77
Conseil d'administration	63	71
Frais juridiques	57	52
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	45
Déplacements	40	37
Téléphone et poste	25	26
Mobilier et matériel	21	19
Impression et fournitures de bureau	15	18
Assurance	15	15
Services bancaires	1	2
Divers	32	34
	1 426	1 520
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges – Fonctionnement	114	(52)
Liquidations [note 5 b)]		
Dividendes de liquidation	709	45
Produits financiers	175	182
Reprise de provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations [note 8 d)]	578	–
Recouvrements au titre des réclamations (coûts)	(149)	125
Charges	(299)	(116)
Excédent des produits par rapport aux charges – Liquidations	1 014	236
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers	1 162	1 321
Excédent des produits par rapport aux charges – Fonds d'indemnisation	1 162	1 321
Résultat global total	2 290 \$	1 505 \$

tous les produits sont attribuables aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2011	1 572 \$	15 775 \$	46 718 \$	64 065 \$
Résultat global	(52)	236	1 321	1 505
Solde au 31 décembre 2012	1 520	16 011	48 039	65 570
Résultat global	114	1 014	1 162	2 290
Transfert du fonds de liquidation au fonds d'indemnisation	–	(578)	578	–
Solde au 31 décembre 2013	1 634 \$	16 447 \$	49 779 \$	67 860 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges		
Fonctionnement	114 \$	(52) \$
Liquidations	1 014	236
Fonds d'indemnisation	1 162	1 321
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	259	105
Variation des intérêts courus	34	(64)
Variation des débiteurs	(29)	(62)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	(11)	(17)
Variation des provisions	(335)	(130)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 208	1 337
Activités d'investissement		
Échéance des placements	33 008	39 082
Acquisition de placements	(34 870)	(40 501)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 862)	(1 419)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	346	(82)
Trésorerie au début de l'exercice	18 553	18 635
Trésorerie à la clôture de l'exercice	18 899 \$	18 553 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exercice clos le 31 décembre 2013
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été approuvée par le conseil d'administration le 15 avril 2014.

b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds.

c) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés au coût amorti.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés et les pertes de valeur sont pris en compte immédiatement dans le résultat.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

c) Matériel

Le matériel est amorti sur trois ans selon le mode d'amortissement linéaire fondé sur une estimation de sa durée d'utilité.

d) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

e) Contrat de location simple

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il confère à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

f) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

g) Comptabilisation des produits

(i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie futurs projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doit être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds sera remboursé aux membres une fois que le liquidateur aura été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2013 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces nouvelles normes ou modifications ne devrait avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élèvent à 22 891 298 \$. Aucune cotisation n'a été comptabilisée en 2013. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 20 867 566 \$. Des dividendes de liquidation de 13 599 341 \$ ont été touchés jusqu'ici. Aucun dividende de liquidation n'a été comptabilisé en 2013. La Société a constitué une provision de 179 000 \$ (130 000 \$ en 2012) pour le paiement d'indemnités futures.

d) Fonds de Canadian Millers'

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. Des dividendes de liquidation de 3 334 570 \$ ont été reçus jusqu'à maintenant. Aucun dividende de liquidation n'a été comptabilisé en 2013. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 740 480 \$. Aucune indemnité n'a été comptabilisée en 2013.

e) Fonds de Reliance

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 5 311 793 \$, dont 99 604 \$ ont été versés en 2013. Jusqu'ici, la Société a recouvré des dividendes de liquidation totalisant 5 564 786 \$, dont 374 414 \$ ont été comptabilisés en 2013.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$, mais aucun en 2013. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 657 \$. La Société a déclaré des remboursements se chiffrant à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [note 8 b) et c)]. En 2012, les 75 148 \$ non distribués en 2008 ont été virés au fonds d'indemnisation [note 8 d)].

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité. La Société a touché des dividendes de 334 768 \$ en 2013.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2012 [note 8 c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

a) État de la situation financière au 31 décembre 2013

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Rembour- sement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Actifs													
Trésorerie	1 047 \$	175 \$	146 \$	666 \$	2 617 \$	34 \$	688 \$	246 \$	833 \$	627 \$	14 \$	11 806 \$	18 899 \$
Placements	-	49 328	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49 328
Intérêts courus	1	276	-	1	2	-	1	-	1	-	-	10	292
Cotisations à recevoir	105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105
Débiteurs interfonds	647	-	1	129	105	-	-	23	-	-	1	1	907
Autres débiteurs	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
Total des actifs	1 832 \$	49 779 \$	147 \$	796 \$	2 724 \$	34 \$	689 \$	269 \$	834 \$	627 \$	15 \$	11 817 \$	69 563 \$
Passifs et capitaux propres													
Passifs													
Fournisseurs et autres créditeurs	198 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	198 \$
Créditeurs interfonds	-	-	18	117	164	12	104	-	22	19	9	442	907
Provisions	-	-	74	-	21	-	18	-	-	-	-	485	598
Total des passifs	198	-	92	117	185	12	122	-	22	19	9	927	1 703
Capitaux propres													
Excédent de fonctionnement	1 634	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 634
Excédent de liquidation	-	-	55	679	2 539	22	567	269	812	608	6	10 890	16 447
Excédent d'indemnisation	-	49 779	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49 779
Total des capitaux propres	1 634	49 779	55	679	2 539	22	567	269	812	608	6	10 890	67 860
Total des passifs et des capitaux propres	1 832 \$	49 779 \$	147 \$	796 \$	2 724 \$	34 \$	689 \$	269 \$	834 \$	627 \$	15 \$	11 817 \$	69 563 \$

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation (suite)

b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits											
Dividendes de liquidation	- \$	- \$	374 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	335 \$	- \$	- \$	709 \$
Placements	1	8	26	-	7	3	8	3	-	119	175
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations	578	-	-	-	-	-	-	-	-	-	578
	579	8	400	-	7	3	8	338	-	119	1 462
Charges											
Indemnités payées	-	-	100	-	-	-	-	-	-	-	100
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49	49
Frais	3	14	11	-	5	-	-	5	-	261	299
	3	14	111	-	5	-	-	5	-	310	448
Résultats nets des liquidations	576 \$	(6) \$	289 \$	- \$	2 \$	3 \$	8 \$	333 \$	- \$	(191) \$	1 014 \$

c) Changements à l'excédent de liquidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Excédent de liquidation total
Solde au 31 décembre 2011	59 \$	689 \$	2 236 \$	21 \$	563 \$	263 \$	796 \$	276 \$	6 \$	10 866 \$	15 775 \$
Résultat global	(2)	(4)	14	1	2	3	8	(1)	-	215	236
Solde au 31 décembre 2012	57	685	2 250	22	565	266	804	275	6	11 081	16 011
Résultat global	576	(6)	289	-	2	3	8	333	-	(191)	1 014
Virement au fonds d'indemnisation [note 8 d)]	(578)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(578)
Solde au 31 décembre 2013	55 \$	679 \$	2 539 \$	22 \$	567 \$	269 \$	812 \$	608 \$	6 \$	10 890 \$	16 447 \$

6. Provisions

	Liquidations					Total
	Remboursements non réclamés	GISCO	Maplex	Hiland	Markham General	
Solde au 31 décembre 2011	500 \$	21 \$	75 \$	18 \$	449 \$	1 063 \$
Chèques périmés	77	-	-	-	-	77
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	(155)	(155)
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	(52)	(52)
Virement aux remboursements non réclamés	75	-	(75)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2012	652	21	-	18	242	933
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	49	49
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	194	194
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations	(578)	-	-	-	-	(578)
Solde au 31 décembre 2013	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	485 \$	598 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	18 899 \$	18 899 \$	17 975 \$	17 975 \$
Dépôts à terme	5 306	5 331	5 645	5 654
Obligations	44 022	44 409	42 080	42 816
	68 227 \$	68 639 \$	65 700 \$	66 445 \$

La trésorerie, les dépôts à terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti.

a) Dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 5 306 000 \$ (5 645 000 \$ en 2012). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral

venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant environ 169 000 \$ (169 000 \$ en 2012) et dont l'échéance est de plus de un an.

b) Obligations

	Période à courir jusqu'à l'échéance			31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	1 702 \$	25 813 \$	- \$	27 515 \$	1,70 % - 10,25 %	24 307 \$	1,75 % - 10,25 %
Sociétés	2 151	14 356	-	16 507	2,28 % - 4,78 %	17 773	2,28 % - 5,42 %
	3 853 \$	40 169 \$	- \$	44 022 \$	1,70 % - 10,25 %	42 080 \$	1,75 % - 10,25 %

8. Remboursement aux sociétés membres

a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé un remboursement à ses membres cotisants de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouvrés et qui provenaient des actifs des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.

b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.

c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.

d) Au 31 décembre 2013, des provisions au titre des fonds non distribués de a) (268 137 \$), b) (75 148 \$) et c) (41 851 \$) ainsi que des fonds non réclamés de ces liquidations (192 862 \$) totalisant 577 998 \$ avaient été contrepassés et virés au fonds d'indemnisation.

9. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2012) des primes émises couvertes, soit environ 744 430 000 \$ en 2013 (731 908 000 \$ en 2012). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

10. Matériel

Au 31 décembre 2013, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

11. Engagements découlant du contrat de location

En 2012, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2017 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 62 601 \$ par année.

12. Passifs éventuels

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demandesses allèguent avoir subis ou dû engager. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ni à engager de dépenses importantes relativement à ces poursuites.

13. Informations à fournir sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	- \$
Niveau 2	44 409
Niveau 3	-
Total	44 409 \$

14. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placement exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	28 507 \$	64,8 %	24 987 \$	59,4 %
AA	15 515	35,2 %	17 093	40,6 %
Total	44 022 \$	100,0 %	42 080 \$	100,0 %

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2013, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 163 516 \$ (1 096 090 \$ en 2012) sur la valeur marchande des obligations.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins de liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'une société membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 744 430 000 \$ en 2013 (731 908 000 \$ en 2012). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

15. Rémunération

Le personnel clé de la Société se compose des membres de son conseil d'administration et des cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2013	2012
Jetons de présence	63 \$	67 \$
Salaires	525	513
Avantages divers	69	67
	657 \$	647 \$

16. Engagements et éventualités

Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

Conseil d'administration 2013-2014

Fabian Richenberger

Président,
Northbridge Assurance

Lea Algar

Présidente du conseil,
Service de conciliation en assurances
de dommages

Diane Brickner

Présidente,
Peace Hills General Insurance Company

Paul Kovacs

Président et directeur général,
SIMA

Ellen Moore

Présidente
Chubb du Canada Compagnie
d'Assurance

Marc Pontbriand

Président, Distribution directe aux
consommateurs
Intact Assurance

Lawrie Savage

Président,
Lawrie Savage & Associates Inc.

Bruce Thompson

Directeur des programmes,
Toronto Centre

David Woolley

Président,
Atlantic Insurance Company Ltd.

Comités du conseil

Vérification

Bruce Thompson (président)

Lea Algar

Diane Brickner

Fabian Richenberger

Gouvernance

et ressources humaines

Fabian Richenberger (président)

Ellen Moore

Marc Pontbriand

Lawrie Savage

David Woolley

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels et personnel à temps partiel

Ron Bilyk

*Conseiller, Gouvernance et gestion
des risques*

John Conner

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Conseiller juridique de la Société

Adresse

20, rue Richmond est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

t éléphone : 416-364-8677

t élécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Carolyn Rogers

Surintendante et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
555, rue Hastings Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4n 6
t él. : 604-953-5300
t élec. : 604-953-5301
www.fic.gov.bc.ca

Mark Prefontaine

Surintendant des institutions financières
Ministère du trésor de l'Alberta
Immeuble terrasse, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
t él. : 780-427-8322
t élec. : 780-420-0752
www.finance.gov.ab.ca

Dave Wild

Surintendant des assurances
Commission des services financiers
de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, 6^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
t él. : 306-787-7881
t élec. : 306-787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières
Ministère de la Consommation et des
Corporations du Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 1115
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
t él. : 204-945-2542
t élec. : 204-948-2268
www.gov.mb.ca

Phil Howell

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
t él. : 416-250-7250
t élec. : 416-590 7070
www.fsco.gov.on.ca

Louis Morisset

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
t él. : 418-525-7571
t élec. : 418-528-2791
www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
5151, chemin terminal, 7^e étage
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1
t él. : 902-424-6331
t élec. : 902-424-1298
www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Bureau du Procureur général
C.P. 2000
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 4^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N 8
t él. : 902-368-6478
t élec. : 902-368-5283
www.gov.pe.ca

Angela Mazerolle

Surintendante des assurances
Ministère de la Justice
C.P. 6000, édifice du Centenaire
440, rue King
Fredericton (n ouveau-Brunswick)
e 3B 5H8
t él. : 506-453-2512
t élec. : 506-453-7435
www.gnb.ca

Doug Connolly

Surintendant des assurances
Ministère des Services gouvernementaux
et des terres
Immeuble Confederation
Bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (t erre-n euve) A1B 4J6
t él. : 709-729-2570
t élec. : 709-729-4151
www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des t erritoires
du n ord-Ouest
YK Centre Building, 3^e étage
4822, 48^e Rue
Yellowknife (t erritoires du n ord-Ouest)
X1A 3S3
t él. : 867-873-7308
t élec. : 867-873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances
Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
t él. : 867-667-5111
t élec. : 867-667-3609
www.gov.yk.ca

Dan Carlson

Surintendante des assurances
Ministère des Finances
Gouvernement du n unavut
Iqaluit, n unavut X0A 0H0
t él. : 1-800-316-3324
t élec. : 1-867-979-4221
www.gov.nu.ca

Organisme de réglementation fédéral**Julie Dickson**

Surintendante
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
t él. : 613-990-7628
t élec. : 613-993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca

Vous trouverez la liste bilingue des sociétés de la SIMA à la page 26 de la version anglaise du rapport.